



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

**DMSE 2022-11-19
DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : DEMANDE D'AIDES FINANCIERES POUR LE
RENOUVELLEMENT DU SYSTEME DE TELEGESTION ET LA MISE EN
PLACE D'UN AUTOMATE USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE
DE SOLEILHET A SISTERON**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de la commune de SISTERON de renouveler et moderniser le système de télégestion de l'usine de production d'eau potable de Soleilhet à SISTERON. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'entretien du patrimoine, de la sécurisation et la modernisation du fonctionnement de l'usine de production d'eau potable de la commune,

VU le montant de l'opération estimé à 50 000 € H.T

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de solliciter une aide de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande d'aides financières.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de solliciter les aides financières de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence suivant le plan de financement ci-après :

AERMC	25 000,00 €	50%
CD04	10 000,00 €	20%
COMMUNE	15 000,00 €	30%
Coût total du projet	50 000,00 €	

ARTICLE 2 : d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette demande de subventions

ARTICLE 3 : de solliciter les subventions les plus élevées possibles du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence et de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse ;

ARTICLE 4 : d'autoriser Mr le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir réaliser les travaux avant d'avoir une réponse formalisée du conseil départemental et de l'agence de l'eau ;

ARTICLE 5 : les crédits sont prévus au Budget

ARTICLE 6 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence, à l'Agence de l'Eau R.M.C. et au conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence.

Fait à Sisteron, le 13/01/2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

